



Préavis n° 39/2025 de la Municipalité au Conseil général du 8 décembre 2025

OBJET : Mise en œuvre du Plan Directeur pour la Distribution de l'Eau PDDE : reconstruction de la station de pompage

AU CONSEIL GENERAL DE MOIRY

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Préambule

Le 11 décembre 2023, le Conseil général a accepté le préavis municipal n° 24/2023 relatif à une demande de crédit pour le mandat de BAMO (Bureau d'Assistance au Maître d'Ouvrage) en vue de la mise en œuvre du PDDE.

Pour mémoire, ce mandat porte sur les 5 mesures à court terme suivantes :

Phase 1

Mesure C1	modification du col de cygne au réservoir
Mesure C2	conduite entre le réservoir et la station de pompage
Mesure C3	station de pompage : système de traitement de l'eau

Phase 2

Mesure C4	nouvelle conduite au chemin des Grassis
Mesure C5	mise en conformité de la conduite à la route de la Praz

Les phases d'avant-projet ont été validées en automne 2024, puis le mandataire AW Ingénieurs-Conseils SA s'est attelé aux études des projets d'ouvrage en vue de la mise à l'enquête et de l'élaboration du préavis de réalisation.

Parallèlement, la Municipalité s'est approchée du bureau CH Conseil, spécialiste des questions juridiques en lien avec les réseaux d'eau potable, en vue de l'établissement de la clé de répartition des coûts avec la commune de Chevilly pour la mesure C2 et le futur agrandissement du réservoir (mesure L1).

Phasage du PDDE

CH Conseil a identifié une situation à risque dans les étapes du PDDE. La mesure C1, qui vise à augmenter la réserve incendie de 200 à 300 m³, aura pour effet de réduire la réserve alimentaire de 200 à 100 m³ jusqu'à la construction de la seconde cuve du réservoir, prévue à un horizon entre 2034 et 2053 (mesure à long terme L1).

Avec une consommation actuelle de 170 m³/jour en moyenne et de 380 m³/jour au maximum, un volume de 100 m³ sera clairement insuffisant, ne couvrant que quelques heures de consommation en cas de panne électrique et d'arrêt des pompes. C'est clairement critique du point de vue de la sécurité d'alimentation.

Préavis n° 39/2025 – Reconstruction de la station de pompage

Une proposition de modification du phasage prévu par le PDDE a été soumise à l'Office de la consommation (OFCO) et à l'ECA le 22 mai 2025 comme suit :

Phase 1 (2025-27)

Mesure C3	station de pompage : système de traitement de l'eau
Mesure C2	conduite entre le réservoir et la station de pompage

Phase 2 (2026-29)

Mesure L1	agrandissement du réservoir par adjonction d'une seconde cuve
-----------	---

Phase 3 (2030-33)

Mesure C4	nouvelle conduite au chemin des Grassis
Mesure C5	mise en conformité de la conduite à la route de la Praz

Les organes cantonaux ont validé cette proposition et l'ont intégrée au dossier du PDDE.

Qualité de l'eau

Le 24 mai 2023, l'OFCO a procédé à l'inspection des infrastructures communales. Dans son rapport, l'inspecteur a relevé des manquements à la station de pompage, qu'il était prévu de corriger dans le cadre des projets en cours.

Ces mesures d'urgence font l'objet d'un préavis séparé, soit le préavis 38/2025 pour la désinfection de l'eau.

Projet

Le présent préavis porte sur la demande de crédit nécessaire à la mise en conformité de la STAP (station de pompage). La nouvelle conduite jusqu'au réservoir et les phases 2 et 3 feront l'objet de préavis séparés en temps utile.

Traitement de l'eau

Les appareils qui seront mis en place dans le cadre des mesures d'urgence seront intégralement réutilisés lors de la mise en conformité finale.

Mise en conformité complète de la station de pompage

Les études ont montré que la réfection partielle de l'ouvrage actuel ne permettait qu'une économie de 5% environ par rapport à la reconstruction à neuf. Cette dernière offre un ouvrage moderne, conforme à l'état actuel de la technique et minimisant les risques d'atteinte à la qualité de l'eau.

Par ailleurs, le recours à une construction préfabriquée permet de raccourcir la durée d'interruption des sources communales, donc les volumes d'eau qui devront être fournis et facturés par Chevilly.

Le projet prévoit un ouvrage cylindrique d'environ 3 m de diamètre par 6 m de longueur. Après démolition du bâtiment actuel et création d'un lit de pose en béton maigre et gravier, la structure préfabriquée, déjà équipée des tuyauteries, de tous les supports pour les appareils et des portes d'accès, sera posée en une fois et stabilisée avant son remblayage.



Exemple d'ouvrage préfabriqué en polyéthylène (PE).

Préavis n° 39/2025 – Reconstruction de la station de pompage

Il restera alors à connecter les conduites d'eau, l'électricité et la télécommunication, puis à installer les nouveaux équipements tels que pompes, tableau électrique, instruments de mesure et éclairage.

La durée totale du chantier est estimée à 8 à 10 semaines, contre 10 à 12 mois pour une construction traditionnelle en béton armé étanche.

La construction prendra la place de la station actuelle, avec une hauteur réduite par l'absence d'étage au-dessus de l'ouvrage. L'accès se fera latéralement et la chambre des vannes sera au même niveau que la cuve d'eau.

Planning

Vote du crédit :	décembre 2025
Enquête publique :	février 2026
Réalisation station de pompage :	printemps 2026, sous réserve de la disponibilité du matériel et des Maîtres d'état.

Coût des travaux

Les devis sont basés sur le projet de l'ingénieur et des ouvrages similaires réalisés ces dernières années.

	Coût HT (CHF)	
<u>Reconstruction de la station de pompage</u>		
Démolition et terrassement	30'000.00	
Canalisations, planie, remblayage	19'000.00	
Ouvrage préfabriqué	150'000.00	
Transport, déchargement et pose préfabriqué	34'000.00	
Installations sanitaires, appareillage intérieur et extérieur	25'000.00	
Pompes	18'000.00	
Reprise appareils de mesure, pose, réglages	4'500.00	
Installation de désinfection	8'000.00	
Installations électriques et télécommande	73'500.00	
Total		362'000.00
Honoraires de l'ingénieur civil et hydraulicien	55'000.00	
Honoraires du géomètre, mise à jour cadastre et SIT	9'000.00	
Honoraires de l'ingénieur automaticien	6'000.00	
Total		70'000.00
Divers et imprévus, env. 10% du devis	44'000.00	
Total		44'000.00
TOTAL GÉNÉRAL HT		476'000.00
TVA au taux en vigueur	8.1%	38'556.00
Arrondi		444.00
TOTAL GÉNÉRAL TTC		515'000.00

Subventions

Conformément au Règlement du 30 octobre 2013 sur la participation aux frais de prévention contre l'incendie et les éléments naturels (RPFPIEN, BLV 963.41.5), l'ECA octroie une subvention de 10% pour les ouvrages non directement liés aux besoins de la défense contre les incendies mais permettant l'alimentation en eau.

Selon les règles sur la comptabilité des communes, la subvention n'est pas déduite de la demande de crédit. Lors de son versement, elle est portée en revenu de l'investissement concerné.

Financement

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 515'000.00 TTC pour la réalisation des travaux décrits.

Ce montant sera financé en partie par les liquidités de la commune et au moyen d'un emprunt qui sera contracté aux meilleures conditions du marché. L'intérêt de la dette représentera une augmentation de charge d'environ CHF 7'500.00 selon le taux de l'emprunt (1,5 % sur 15 ans). Selon les derniers bouclements 2023 et 2024, cette charge devrait être supportable, car durant ces 2 dernières années le compte 81 « Eaux » a été excédentaire et une somme de CHF 25'734.78 a été virée au fonds de réserve affecté 9280.81 (CHF 54'186.29 au 31.12.2024). Ce fonds affecté servira à financer des événements imprévisibles comme des ruptures de conduites d'eau, mais pas pour couvrir les nouvelles charges liées à la désinfection de l'eau et à la reconstruction de la STAP.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les communes sont soumises aux nouvelles normes comptables MCH2.

Conduites, hydrantes :	60 ans
Structures réservoirs et STAP :	60 ans
Appareillage réservoirs et STAP :	30 ans (machinerie)
Mesures, commande, régulation (MCR) :	15 ans

Un compte de préfinancement a été créé en 2024, compte 9282.81 au bilan, à hauteur de CHF 250'000.00 pour ces futurs investissements.

Ce fonds sera utilisé chaque année pour la charge du nouvel amortissement, qui s'élèvera à environ CHF 7'700.00 sur 60 ans, après déduction de la subvention. Cumulé à la charge de l'amortissement de CHF 4'300.00 pour la désinfection de l'eau (Préavis 38/2025), cela représentera une somme d'environ **CHF 12'000.00** de charge supplémentaire qui n'impactera pas le compte 81 « Eaux » dans l'immédiat. Une fois ce compte de préfinancement épuisé et les autres phases 2 et 3 en fonction, le prix de l'eau devra être augmenté.

CONCLUSIONS

Sur la base de l'exposé ci-dessus et des explications fournies, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MOIRY,

- **Vu** le préavis n° 39/2025 concernant la mise en reconstruction de la station de pompage
- **Ouï** les rapports de la commission ad hoc et de la commission de gestion/ finances
- **Considérant** que cet objet a régulièrement été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 515'000.00 pour la reconstruction de la station de pompage
- De financer cette charge par les fonds propres de la commune et/ou par un emprunt aux conditions du marché
- D'amortir dès la fin des travaux cet investissement sur une période de 60 ans en prélevant la charge sur le compte de 9282.81 « Préfinancement Travaux STAP » et ensuite par une augmentation du prix de l'eau potable.

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2025

Le syndic :



G. Dolivo



La secrétaire :



V. Sigger